Maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) en neuropsychologie (UNIGE)

1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème et 6ème années

3600 heures d'activité clinique neuropsychologique de la responsabilité de l'étudiant·e

180 cas traités personnellement **de la responsabilité de l'étudiant·e**

250 unités de supervision **de la responsabilité de l'étudiant·e**

50 unités de supervision fournies par le MAS

504 unités de connaissances théoriques et savoir-faire fournies par le MAS
(5 domaines : général, adulte, enfant, personne âgée, expertise)

Examen final

Durée minimum du programme complet

Durée maximum du programme complet **

** La durée de la formation totale ne peut pas dépasser 12 semestres. Le Doyen de la FPSE peut, sur préavis du Comité directeur, accorder des dérogations à la durée des études si de justes motifs existent et si l'étudiant.e présente une demande écrite et motivée.
Lorsque la demande de dérogation porte sur la durée maximum des études, l'éventuelle demande de dérogation ne peut pas excéder 2 semestres au maximum.

Examen : année 1
1 présentation d'article
1 présentation de cas n°1
Oral durant session annuelle

Examen : année 2
1 présentation d'article
1 présentation de cas n°2
Oral durant session annuelle

Examen : année 3
1 présentation d'article
1 présentation de cas n°3
Oral durant session annuelle

- **Contrôle continu : QCM pour évaluer les connaissances théoriques**
- **Présentation des cas détaillés n° 4, 5, 6, 7, 8, 9** A l'écrit, sous forme de rapports détaillés envoyés en 1 seul document. Les 6 rapports doivent être rendus en 3 copies chacun (2 copies imprimées et 1 copie informatisée), soit au/à la secrétaire du MAS, soit au coordinateur/à la coordinatrice du MAS, au plus tard 1 an avant la fin du délai d'études autorisé.
- **Réalisation du mémoire (cas n° 10) sous supervision d'un membre du comité directeur du MAS**

1 → 2 → 3 → *Fin du délai d'études autorisé*

1) Projet de mémoire
Une page comprenant : un titre, une brève description de(s) objectif(s) et de(s) thème(s) du mémoire, ainsi que 3 références bibliographiques.
→ A rendre au·à la coordinateur·trice du MAS **au plus tard 18 mois avant la fin du délai d'études autorisé.**

2) 1ère version du mémoire
→ A rendre au·à la directeur·trice de mémoire **au plus tard 1 an avant la fin du délai d'études autorisé.**

3) Version finale du mémoire
→ A rendre au/à la secrétaire du MAS ou au·à la coordinateur·trice du MAS en trois copies (deux copies imprimées et une copie informatisée), **au plus tard 9 mois avant la fin du délai d'études autorisé.**

1 examen final *
- 1 oral avec patient simulé (1 heure)
- 1 écrit avec 2 vignettes cliniques (2 x 4 heures)

** Pour accéder à cet examen final, il est nécessaire d'avoir réalisé un minimum de 70% (2520 h.) des 3600 h. de pratique et d'avoir réussi l'ensemble des évaluations relatives à la partie théorique.*